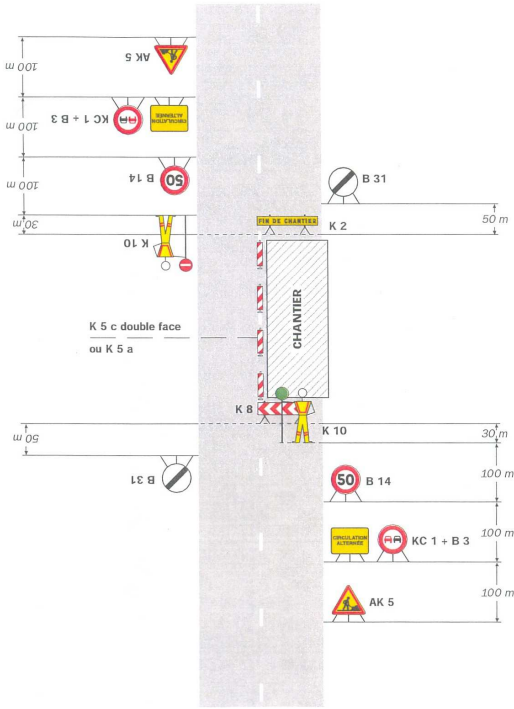


Chantiers fixes

CF23

Alternat par piquets K 10

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.

Les alternats - Édition 2000

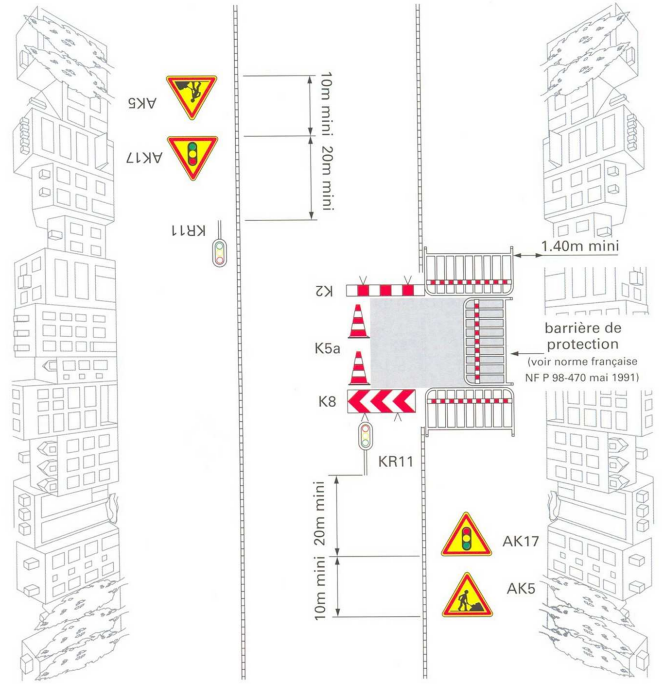
17

Chantier fixe

4-06

Alternat par feux

Largeur laissée libre à la circulation : $2,75\text{ m} < L < 4,50\text{ m}$
n'autorisant qu'une voie de circulation



Remarques :

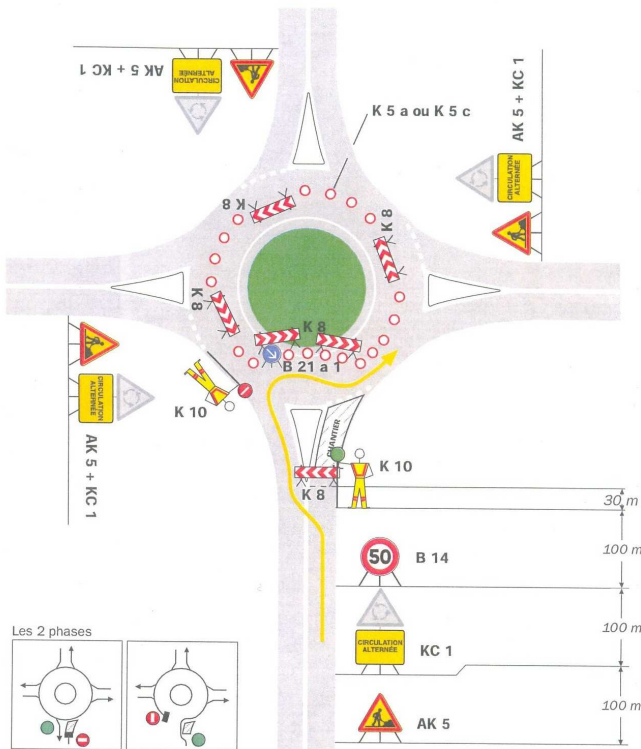
1. Pour un chantier de longue durée : dévier un sens de circulation si possible.
2. En l'absence de danger important, le balisage longitudinal du chantier se limite au ruban K14.
3. En cas de présence de fouilles profondes, construire une palissade conforme à l'autorisation de voirie. Dans ce cas, on ne pose pas de K5a.
4. Maintenir les accès riverains. Dans ce cas, le barriérage longitudinal du chantier est interrompu au droit de ces accès. Le balisage du chantier le long du cheminement vers l'accès riverain est assuré par la pose de barrières de protection ou d'une palissade conforme à l'autorisation de voirie.

Chantiers fixes

CF29

Entrée neutralisée

Travaux sur giratoire



Remarque(s) :

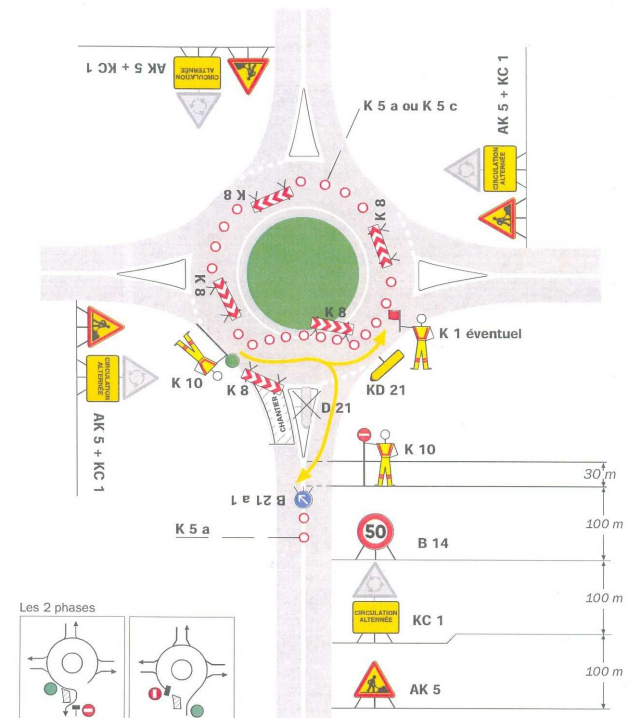
- Vérifier que la giration est possible pour les poids lourds.
- En cas de circulation importante, on pourra éviter le blocage de l'anneau en bloquant les entrées par des agents munis de piquets K 10.

Chantiers fixes

CF30

Sortie neutralisée

Travaux sur giratoire



Remarque(s) :

- Vérifier que la giration est possible pour les poids lourds.
- Occulter le panneau D 21 et mettre en place un panneau KD 21.
- Éventuellement prévoir un agent indiquant la sortie.
- En cas de circulation importante on pourra éviter le blocage de l'anneau en bloquant les entrées par des agents munis de piquets K 10.

22

Signalisation temporaire - SETRA